



Évasion Verte

Toute la famille grimpe aux arbres !

COMMUNIQUE DE PRESSE



LE CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX (CMN) DECIDE DE FERMER DEFINITIVEMENT LES PARCOURS DANS LES ARBRES EVASION VERTE DANS LE DOMAINE NATIONAL DE SAINT-CLOUD

C'est avec stupéfaction que nous avons été informés il y a un mois que **le CMN par la voix de son Président, Madame Isabelle Lemesle, a décidé par une décision du 12 décembre 2011 de résilier la convention de concession qui autorisait l'exploitation des parcours dans les arbres Evasion Verte dans le Domaine national de Saint-Cloud.**

Cette décision de résiliation, sans faute de la part du concessionnaire, est motivée par l'intérêt général de préserver le milieu naturel contre les atteintes que notre activité porterait aux arbres et aux sols sur la base de deux rapports « d'experts » (dont nous n'avons pas eu communication). **Les conclusions de ces experts dont l'indépendance et la compétence sont discutables, viennent contredire les conclusions du rapport phytosanitaire extrêmement détaillé** concernant l'impact de notre activité sur les arbres que nous utilisons, **produit en avril 2011 par l'Office National des Forêts et qui avait été communiqué au CMN.** Dès lors, nous considérons que les conclusions sur lesquelles le CMN s'appuie pour justifier sa décision sont tout à fait injustifiées et devraient au moins faire l'objet d'une contre-expertise indépendante.

Cette décision est la réponse adressée par le CMN à notre demande d'amélioration de la sécurité de nos parcours par l'installation de lignes de vie continues (un système rendant les chutes impossibles), requête soumise à l'accord préalable du CMN aux termes de notre convention de concession. Cette demande d'installation était également la condition de réouverture de notre site imposée par le Préfet à la suite de l'incident survenu fin août, et ce suivant les recommandations **de la DDCS et de l'inspection générale du Ministère des sports dont les enquêtes avaient reconnu l'absence de responsabilité de notre entreprise, de nos salariés et n'avaient pas mis en cause la sécurité de nos parcours dans la survenance de cet accident.** Cette demande du préfet venait donc rejoindre notre demande à ce sujet présentée au CMN depuis mai 2011 !

En effet, **depuis notre première courrier de demande de rendez-vous en mai 2011 (suivi de plusieurs relances), il s'est écoulé plus de 3 mois pour avoir une réponse de la part du CMN, puis encore 2 mois pour obtenir un rendez-vous mi-octobre 2011 (malgré les rappels sur l'urgence de la situation) et ensuite encore 2 mois supplémentaires (à la suite de l'envoi du dossier technique et financier) pour obtenir cette réponse, soit plus de 7 mois au total. Face à ce manque de réactivité et de considération du CMN pour la continuité de notre activité, nous avons attiré à plusieurs reprises l'attention du Ministre de la Culture, autorité de tutelle de CMN ainsi que celle du Préfet des Hauts-de-Seine, des députés-maires de Saint-Cloud et de Laval en Mayenne (département dont dépend notre société) pour qu'ils interviennent auprès de CMN, malheureusement sans effet à ce jour...**

Retrouvez-nous sur notre site internet

www.evasion-verte.fr

Nature Urbaine, SARL au capital de 30 000 € - SIRET 500 877 428 00010 - Code NAF 9329 Z
Jardin du Château Forcé 53260 - Établissement principal : 22 rue de Marnes 92380 Garches



Évasion Verte

Toute la famille grimpe aux arbres !

Cette résiliation de notre concession porte un coup d'arrêt brutal à notre activité et place aujourd'hui notre entreprise dans une situation de faillite ce qui nous interdit d'embaucher la dizaine de jeunes sous contrat saisonnier (pendant 8 mois) que nous formons et que nous employons sur notre site de Saint-Cloud.

De manière intéressante, nous venons d'apprendre que **la Mairie de Saint-Cloud vient de décider de classer une très grande partie du Domaine national de Saint-Cloud en zone UL dans le cadre de la modification de son PLU.** Cette nouvelle classification **permet la construction de bâtiments de loisirs, de sports et de stationnements automobiles** et vise des parcelles qui sont situées à quelques mètres de notre activité – ce changement d'affectation semble pour le coup en contradiction avec la volonté de préservation de l'environnement naturel du Domaine, raison motivant la décision de résiliation qui nous frappe.

Nous sommes révoltés par le comportement délétère et abusif de l'administration. Sous un prétexte injustifié voir fallacieux, **le Président du CMN a décidé de mettre fin à une activité de loisir en pleine nature qui reçoit chaque année plus de 25.000 personnes** (dont de nombreuses familles, écoles et centre aérés). Visiblement et l'inverse de l'ancienne direction du CMN, **notre activité déplaît fortement à la direction actuelle du CMN.**

Dans la situation de crise économique grave que traverse notre pays, **il est surprenant et choquant qu'une administration de l'Etat, unilatéralement et sans concertation préalable, puisse décider de détruire ainsi une entreprise, en empêchant notamment l'embauche d'une dizaine de jeunes pour la saison 2012** et en réduisant à néant les efforts et les investissements poursuivis depuis plus de 7 ans par une PME pour se développer.

Face à cette situation désastreuse et à ce gâchis nous faisons appel à nos clients et au public pour nous soutenir dans notre combat pour demander le réexamen de cette décision arbitraire et injustifiée du Président du CMN et ceci afin de préserver une activité de loisir en pleine nature pourtant appréciée par le public dans le Domaine national de Saint-Cloud. Nous vous invitons à partager ce Communiqué de presse avec vos amis et connaissances et à rejoindre notre page Facebook www.facebook.com/EvasionVerte pour nous soutenir. Merci par avance de votre aimable soutien.

La direction de Nature Urbaine / Evasion Verte

Garches, le 17 janvier 2012